

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 130

présenté par
M. Jean-François Lamour

ARTICLE 23

Après les mots :

« participent à »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 4 :

« leurs manifestations sportives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.